

RÈGLEMENT

POUR RESERVER:

Envoyer 50% de la somme totale de la réservation par :
mandat postal adressé à:

BARTOLOMEO TRAMONI
LOC. LI FERRULI
07020 AGLIENTU –SS- ITALIA

ou bien par virement bancaire adressé à:

BARTOLOMEO TRAMONI
BANCO DI SARDEGNA –PARMA-PR- ITALIA
coordinata IBAN:

IT15P0101512700000070033489 SWIFT SARDIT 3S 570

Le versement d'arrhes devra être effectué au nom de la personne qui a réservé et il devra être indiqué: le type d'appartement et les dates d'arrivée et de départ.

LIBERATION DE L' APPARTEMENT

L'appartement sera remis avant 18h00 le jour d'arrivée et devra être rendu avant 10h00 le jour de départ (la deuxième date de la réservation).

LES PAIEMENTS

Le solde du prix convenu devra être versé en espèces à la remise de l'appartement, après avoir pris les dotations, d'un commun accord du dépôt de caution qui varie de 100 à 250 euros selon le type d'appartement.

DEPOT DE CAUTION

Le dépôt de caution sera restitué à la remise des clés de l'appartement par l'hôte, à condition qu'aucun dommage ne soit causé à l'appartement et aux choses qu'il contient et à la cuisine ou à la cuisinière, réfrigérateur, ustensiles, vaisselle et tous les équipements mis à disposition soient parfaitement propres.

Le montant d'éventuels dommages portés à l'appartement ou aux autres choses sera retenu de ce dépôt.

Dans le cas de départ avant 7h30, le dépôt de caution sera envoyé au domicile de l'hôte avec un chèque circulaire non transférable.

DESISTEMENT

En cas de désistement les arrhes ne seront pas restituées.

Mais si le désistement est signalé au moins 60 jours avant la date d'arrivée, les arrhes seront retenues valables pour un prochain séjour.

Dans le cas où la réservation a été effectuée par un tiers, (Agence de Voyages, Représentant...) le pourcentage qui lui revient, variant de 10 à 20%, ne sera en aucun cas remboursé.

PROTECTION

Dans le cas où l'appartement réservé ne soit pas, pour des raisons techniques, disponible à l'arrivée, l'hôte sera logé gratuitement, pour la période nécessaire à la réparation du problème dans un autre appartement qui a les mêmes caractéristiques que

celui réservé (nombres de lits et salle de bain) ou bien relogé dans les chambres matrimoniales du “Giardinetto” (dans ce cas le bailleur s’engage à fournir gratuitement les repas au client) ou à l’hotel: dans ce cas tous les frais du séjour et les éventuels repas seront à la charge du bailleur.

LE BONUS

Tous les séjours, sauf ceux où il est indiqué “non cumulable avec les autres promotions”, donnent droit à un bonus de 10%, qui peut être utilisé pour un séjour suivant par le titulaire ou par une autre personne signalé par ce dernier.

L’ ASSURANCE

Pendant la période du séjour dans les appartements du Club House Tibula les hôtes sont assurés concernant d’ éventuels accidents et dommages (responsabilité civile envers des tiers) causés par l’établissement.

Nous vous prions d’être extrêmement attentif au Règlement ci-dessus, qui règle les conditions de location et le séjour dans notre établissement.